



L'actualité du  
groupe D&O

# Le Carrefour

## des Entreprises

N° 19 - 1<sup>er</sup> trimestre 2011

### PAYER VOS COTISATIONS

#### PAR LE PORTAIL

[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

Vous pourrez effectuer de nombreuses déclarations sociales auprès de différents organismes (AGIRC, ARRCO, URSSAF, Pôle emploi...) et vous effectuez votre ordre de paiement à l'avance. Le paiement sera effectif le dernier jour du mois de l'échéance.

Problème de connexion, de mot de passe ou d'accès refusé ?

pour les entreprises

 N°Indigo 0 820 000 516

0,09 € TTC / MN

pour les comptables

 N°Indigo 0 820 366 242

0,09 € TTC / MN

Besoin de renseignements relatifs au contenu de votre déclaration (CNP/CPI, taux de cotisations, etc.) ?

 N°Cristal 0 969 36 22 22

APPEL NON SURTAXE

#### PAR ORDRE DE VIREMENT

comportant vos numéros de BUC et de SIRET, la raison sociale de votre entreprise, le trimestre concerné et l'institution ou le Groupe percevant les cotisations.

#### PAR CHÈQUE

Retraite complémentaire :  
à l'ordre de  
D&O Retraite  
TSA 26486  
92894 Nanterre cedex 9  
(enveloppe blanche)



### Retraite

## Faites vos déclarations de cotisations sociales en ligne !

Vous avez la possibilité de déclarer vos cotisations sur le portail officiel [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr), à condition que le numéro SIRET indiqué en ligne soit valide. Le service Net Entreprises est gratuit et simple à utiliser. Connectez-vous et laissez vous guider.

De plus, en effectuant votre paiement par télé règlement, vous disposez d'un délai de deux semaines après la date d'échéance, soit pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, le 2 mai en lieu et place du 15 avril 2011.

Notre cellule « gestion dématérialisée » est là pour vous accompagner n'hésitez pas à la contacter par mail : [ducs.demat@groupe-do.fr](mailto:ducs.demat@groupe-do.fr)

Si vous utilisez le dispositif dématérialisé EDI, les codes de paramétrage des logiciels de paie sont disponibles sur notre site [www.groupe-do.fr](http://www.groupe-do.fr)

## Rappel : forfait APEC sur la tranche A au 1<sup>er</sup> janvier 2011

La cotisation forfaitaire APEC sur la tranche A est remplacée par une cotisation proportionnelle de 0,06 %, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Celle-ci s'applique à partir du premier euro et jusqu'au plafond de la tranche B.

Recouvrée par les institutions de retraite des cadres, cette cotisation est appelée pour tous les participants affiliés au régime AGIRC au titre des articles 4 et 4 bis.



### Prévoyance

## Facilitez le règlement de vos éventuels litiges avec votre institution de prévoyance

Le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) a adopté une charte de la médiation qui permet aux clients, entreprises adhérentes ou assurées, de chercher une issue amiable à tout litige l'opposant à son institution de prévoyance.

Depuis le 20 septembre 2010, en application de cette charte et avant l'engagement de tout contentieux, les ayants droit couverts au titre des contrats souscrits auprès d'OREPA-Prévoyance (institution de prévoyance du groupe D&O) peuvent saisir par courrier le médiateur proposé par le CTIP, 10 rue Cambacérès, 75008 PARIS.



## DOM'Autonomie : la réponse de D&O face au risque de Dépendance

Pour faire face au grand défi du vieillissement et de la prise en charge de la dépendance, D&O apporte une réponse collective et concrète avec sa nouvelle garantie DOM'Autonomie.

Ce contrat d'entreprise permet à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur âge et leur ancienneté dans l'entreprise, d'être protégé du risque de Dépendance, à moindre coût et sans délai de carence.

DOM'Autonomie propose des prestations proportionnelles aux degrés de perte d'autonomie :

- dès l'adhésion, tous les salariés accèdent à D'Omissimo, l'enseigne de services à la personne de D&O... un précieux soutien pour les aidants familiaux ;
- en cas de perte d'autonomie partielle, est prévue la mise à disposition de la D'OmissimoBox, dispositif innovant de téléassistance ;
- en cas de perte d'autonomie totale, une rente financière viagère mensuelle de 100 à 1 000 € est versée. Cette rente peut être complétée de manière individuelle et facultative. En souscrivant à DOM'Autonomie, vous contribuez au renforcement de la protection sociale de vos salariés tout en bénéficiant de déductions sociales et fiscales.



### L'AGENCE D&O A PARIS

L'agence D&O se situe au 174 rue de Charonne dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Nos conseillers clientèle seront heureux de vous recevoir

**de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h**

pour vous apporter aides et conseils.

Prenez rendez-vous au 01 44 64 39 70 pour choisir le jour qui vous convient.

### CONTACT ENTREPRISES

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers « entreprise » au :

**N°Cristal 0969 36 22 22**  
APPEL NON SURTAXE

Celui-ci est à votre disposition pour répondre aux questions relatives à la situation de votre entreprise ou vous proposer des solutions pour votre dossier.

### SERVICE SOCIAL

sur rendez-vous au n° vert

**N° Vert 0800 106 206**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### Paiement des cotisations

**Si vous ne recevez pas de bordereau pour le trimestre appelé, n'utilisez pas les bordereaux papiers des trimestres précédents** mais contactez-nous :

Numéro cristal : **N°Cristal 0969 36 22 22** demande de réédition d'un bordereau trimestriel,  
APPEL NON SURTAXE

Mail : [ducs.demat@groupe-do.fr](mailto:ducs.demat@groupe-do.fr) demande d'inscription à nos dispositifs de simplification administrative pour le prochain trimestre.

**Attention** : n'utilisez pas un **ancien** bordereau car il porte les références d'une période passée. Votre paiement serait affecté à cette période et le trimestre « en cours » serait considéré comme non réglé, ce qui déclencherait l'envoi d'une mise en demeure.

